

Objectif : Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FLA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Le présent document contient des informations essentielles sur le FLA. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit :

FIP France Entreprendre 2023

Code ISIN part A : FR001400G6M9 / Code ISIN part B : FR001400G6N7

Initiateur : Société de Gestion : Generis Capital Partners SAS

www.generiscapital.com – Appelez le 01 49 26 03 10 pour de plus amples informations

Autorité de tutelle compétente : L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Generis Capital Partners SAS en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés

Generis Capital Partners est agréée en France sous le numéro - GP08000042 et réglementée par l'AMF

Date de production du document d'informations clés : 19 avril 2023

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds d'investissement de proximité (FIP).

Durée : Le FIP France Entreprendre 2023 (ci-après le "**Fonds**") a une durée de vie de sept ans, prorogeable trois fois d'un an sur décision de la société de gestion, à compter de la date de constitution et pendant laquelle les rachats ne sont pas autorisés. Le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2033, en cas de prorogation du terme du Fonds pendant une période de trois ans.

Objectifs : Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille de participations composé principalement de titres de capital ou donnant accès au capital et avances en compte courant dans des sociétés cotées ou non. L'objet du Fonds sera de financer en priorité les petites et moyennes entreprises ("**PME**") déjà accompagnées par les associations Réseau Entreprendre® sans qu'il soit interdit au Fonds de réaliser des investissements dans des sociétés qui ne seraient pas issues de Réseau Entreprendre®.

Les secteurs d'activité sont diversifiés. Cependant, la société de gestion s'interdit d'investir dans des sociétés dont les actifs sont constitués majoritairement de métaux précieux, d'énergies fossiles, de tabac, de plastique, d'œuvres d'art, d'objets de collection, d'antiquités et de concours. La société de gestion attachera une attention particulière aux critères liés à la gouvernance, au mode de management du dirigeant dont le mode de gestion fait valoir l'importance des valeurs humaines et sociales, à la dimension entrepreneuriale et sociétale de l'entreprise, à l'impact de l'entreprise sur son environnement au sens large, à la création d'emplois, aux modes de rémunération, à la gestion des ressources humaines et à la formation.

L'objectif principal de gestion du Fonds consiste à investir son actif pour au moins 90% dans des investissements éligibles au quota des FIP afin de permettre au Fonds d'être éligible à la réduction fiscale de l'impôt sur le revenu ("**IR**") régie par les dispositions de l'article 199 Terdecies 0A du Code général des impôts et par l'article 885-0 V bis pris dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2017. Dans ce cadre, le Fonds privilégiera les investissements dans des sociétés vérifiant notamment les conditions suivantes :

- (a) au moins 90% de son actif dans des petites et moyennes entreprises au sens de l'annexe I du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (les "**PME**") exerçant leur activité principalement dans des établissements situés dans la Zone Géographique choisie par le Fonds ou y ayant établi leur siège social (le "**Quota de 90%**"), étant entendu que les PME doivent notamment, lors de l'investissement initial du Fonds, (i) exercer leurs activités sur aucun marché ou (ii) exercer leurs activités, sur un marché quel qu'il soit, depuis moins de sept ans après leur première vente commerciale dans les conditions fixées par décret ou (iii) ont besoin d'un investissement en faveur du financement des risques qui, sur la base d'un plan d'entreprise établi en vue d'intégrer un nouveau marché géographique ou de produits, est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires annuel moyen des cinq années précédentes ;
- (b) au moins 40% de son actif dans des titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital, de titres reçus en contrepartie d'obligations convertibles ou de titres reçus en remboursement d'obligations de sociétés respectant les conditions définies au (a) ;
- (c) dans la limite de 25% de l'actif du Fonds en titres financiers, parts de sociétés et avances en compte courant de sociétés exerçant leurs activités principalement dans des établissements situés dans une même région de la Zone Géographique ou ayant établi leur siège social dans cette région.

Plus précisément, les investissements se feront principalement dans des actions ordinaires ou de préférence étant bien entendu que l'utilisation, le cas échéant, d'actions de préférence ne pourra entraîner un quelconque plafonnement du rendement ou de la performance, des parts de sociétés et avances en compte courant et valeurs mobilières donnant accès au capital, telles que des obligations convertibles ("**OC**"), obligations avec bons de souscription d'actions ("**OBSA**") et/ou des obligations remboursables en actions ("**ORA**") dans des sociétés non cotées (sauf exception introduite par l'article 885-0 V bis, I-1 bis g du CGI pris dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2017 référencé dans l'article 199 Terdecies 0A concernant les titres négociés sur Euronext). Les coupons éventuels ne seront pas réinvestis.

Le Fonds investira au moins à 90% de son actif dans des PME dans la Zone Géographique.

Les investissements en titres de capital dans une même société représenteront chacun au maximum 10% en cumulé de l'actif du Fonds.

Le Fonds interviendra principalement dans des opérations de capital-innovation et de capital développement et n'investira pas dans des produits dérivés.

Le processus de sélection des investissements inclut des critères extra-financiers. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision. Aussi, le Fonds est classé « Article 8 » au regard du Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR »). Le Fonds n'a pas d'indicateur de référence.

Modalités de sortie : Les demandes de rachats ne sont pas possibles sauf dans les 3 cas de rachat dérogatoire pour cause de décès, d'invalidité correspondant aux classements dans la 2ème ou 3ème catégorie prévues à l'article L 341-4 du code de la sécurité sociale, ou de licenciement du contribuable ou de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS, soumis à imposition commune. Elles sont traitées selon les modalités prévues dans le Règlement du Fonds.

Nom du dépositaire : Caceis Bank

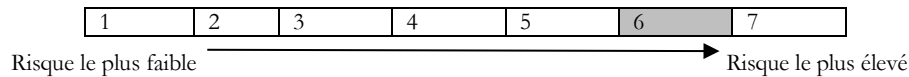
Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à tous types d'investisseurs ayant un objectif d'investissement de 10 ans, à l'exclusion des investisseurs dits US Person et de ceux qui recherchent une protection du capital. Ce produit ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

Informations pratiques : Le Règlement du Fonds avec une description de la stratégie d'investissement et des objectifs du Fonds ainsi que le dernier rapport annuel visé à l'article 22 de la directive 2011/61/UE, sont disponibles en français et sont adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Generis Capital Partners SAS - 18 rue de la Pépinière - 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <http://www.generiscapital.com>

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31 décembre 2033. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance. Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du Fonds, Generis Capital Partners SAS pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du Fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au Règlement. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Ainsi, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- *Risque de liquidité* : Le Fonds investissant essentiellement dans des titres de sociétés non cotés, l'univers d'investissement du Fonds ne présente donc pas une liquidité immédiate et le Fonds pourra rencontrer des difficultés à céder ses participations dans les délais et les niveaux de prix souhaités.

- *Risque de crédit* : La dégradation de la qualité d'un émetteur ou le risque de défaut de l'émetteur peut conduire à une baisse de valeur des instruments émis par celui-ci et affecter défavorablement la valeur liquidative du Fonds. Par ailleurs, la valeur des valeurs mobilières obligataires donnant accès au capital de type OC, OCA, OCABSA, ORA, OBSA et ORABSA, BSA dépend de plusieurs facteurs : niveaux des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes et évolution du prix du sous-jacent. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Le Fonds présente aussi un risque actions, un risque de taux, un risque lié à des investissements dans des sociétés établies depuis moins de 7 ans et un risque lié au niveau des frais. Ces autres facteurs de risques sont détaillés dans le Règlement du Fonds (article 3.3).

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur des statistiques de performance de produits comparables gérés par Generis Capital Partners SAS et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée : 10 ans

Exemple d'investissement : 10.000 euros

Scénarios		Si vous sortez au bout de 10 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts. Rendement annuel moyen	8.633 euros -2,68%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts. Rendement annuel moyen	12.865 euros +4,09%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts. Rendement annuel moyen	17.738 euros +9,31%

Les scénarios de performance ont été construits en fonction des statistiques de performances prévisionnelles de produits comparables gérés par Generis Capital Partners SAS au cours des 10 dernières années. Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « Que va me coûter l'investissement ? » ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée (situations exceptionnelles prévues par le Règlement du Fonds), aucune garantie ne vous est donnée.

Que se passe-t-il si Generis Capital Partners SAS n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de Generis Capital Partners SAS. En cas de défaillance de Generis Capital Partners SAS, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi déduit des coûts et que, pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Exemple d'investissement : 10.000 euros

Scénarios	Si vous sortez au bout de 10 ans
Coûts totaux	3.637 euros
Incidence des coûts annuels* (réduction du rendement par an)	-4,05% chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée de 10 ans, le rendement moyen par an serait de +8,14% avant déduction des coûts et de +4,09% après déduction des coûts. L'incidence des coûts annuels du FIP France Entreprendre 2023 sera plus faible que celle présentée dans le tableau ci-dessus, les frais étant limités à 3,49% chaque année.

Composition des coûts

Exemple d'investissement : 10.000 euros

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 10 ans
Coûts d'entrée	Les droits d'entrée sont d'un montant maximal de 5% de l'investissement et sont payés par l'investisseur au moment de sa souscription. Ils sont entièrement reversés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds.	Jusqu'à 50 euros
Coûts de sortie	Les droits de sortie sont nuls.	0 euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,89% de l'investissement. Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de constitution, la commission de gestion, les honoraires du dépositaire, du valorisateur, du commissaire aux comptes.	289 euros
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Ces coûts comprennent également 0,5% des montants investis par le Fonds dans des sociétés de Réseau Entreprendre® qui pourra être éventuellement versé sous forme de dons à l'association d'intérêt public Réseau Entreprendre® et ce à chaque investissement réalisé par le Fonds dans une société présentée par Réseau Entreprendre® dans le but de participer au soutien et au développement de son action.	10 euros
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et <i>carried interest</i>)	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée (minimale requise) : 10 ans

Le produit est conçu pour être détenu jusqu'à sa date d'échéance ; vous devez être prêt à conserver votre investissement jusqu'à l'échéance. Vous ne pouvez pas demander le rachat de votre produit sauf dans les 3 cas de rachat dérogatoire pour cause de décès, d'invalidité correspondant aux classements dans la 2ème ou 3ème catégorie prévues à l'article L 341-4 du code de la sécurité sociale, ou de licenciement du contribuable ou de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS, soumis à imposition commune et ce, avant l'entrée en pré-liquidation du produit. Les demandes de rachats sont traitées selon les modalités prévues dans le Règlement du Fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

La réclamation peut être formulée auprès de la société de gestion et du distributeur. Si vous avez une réclamation, vous pouvez :

- envoyer un courrier à Generis Capital Partners SAS au 18, rue de la Pépinière – 75008 Paris – France ;
- envoyer un courrier à votre conseil/distributeur.

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

La responsabilité de la Société de Gestion, Generis Capital Partners, ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes dans le règlement du Fonds.

Autres informations pertinentes :

Pour plus de détails sur le Fonds, vous pouvez contacter votre conseiller habituel ou Generis Capital Partners SAS.

Classification SFDR : Article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le site internet de Generis Capital Partners SAS.

La documentation relative au Fonds (notamment le dernier rapport annuel visé à l'article 22 de la directive 2011/61/UE, le Règlement avec une description de la stratégie d'investissement et des objectifs du Fonds) et toute autre information pratique (y compris la dernière valeur liquidative) sont disponibles en français et gratuitement sur simple demande écrite auprès de Generis Capital Partners SAS.

Les informations relatives aux performances passées du Fonds depuis sa création sont disponibles sur le site internet de Generis Capital Partners SAS (<http://www.generiscapital.com>).

